



EMMD

Ecole Municipale de **M**usique et de **D**anse
1, place du 19 mars 1962 – B.P.50036 - 95477 FOSSES Cedex
☎: 01 34 47 35 40
✉ emmd@mairiefosses.fr

REGLEMENT DES ETUDES

2020

Généralités

Le règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Fosses est rédigé par le Conseil Pédagogique placé sous l'autorité de la responsable de l'EMMD et animé par les professeurs. Sa mise à jour est effectuée sur décision du Conseil Pédagogique dès que le besoin s'en fait sentir.

Il est à disposition de toute personne sur simple demande.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :

- ❖ La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- ❖ Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2008)
- ❖ Le schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse (2004)
- ❖ Le schéma départemental des enseignements artistiques

L'accès à l'EMMD de Fosses ne peut se faire avant la moyenne section de maternelle (4 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année scolaire d'inscription) pour la danse et avant la grande section de maternelle (5 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire d'inscription) pour la musique. L'apprentissage se poursuit ensuite vers l'un des deux « Cursus » : Dominante musique, Dominante danse.

Le cursus est organisé en 3 cycles. Le cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. A l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence. L'organisation en cycles respecte le développement de l'enfant. Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève, différent d'un individu à l'autre, est pris en compte et entraîne une variabilité de la durée du cycle (entre 3 et 5 ans).

Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres.

Les cycles représentent des cursus qui conduisent à la délivrance de brevets qui répondent à la vocation de nos établissements d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée.

Il est également possible d'intégrer l'EMMD pour une pratique appelée **Parcours personnalisé**. Ce parcours est axé sur la pratique collective qui peut s'assortir, sous réserve des places disponibles, d'un enseignement individuel. L'EMMD propose également un **Parcours adulte** et un **Parcours adapté au public empêché**.

SOMMAIRE

I. DOMINANTE MUSIQUE	4
1. L'Éveil musical	5
2. L'initiation	5
3. Le premier cycle	6
4. Le deuxième cycle	7
5. La pratique collective	7
6. Evaluations	8
II. DOMINANTE DANSE	9
1. L'éveil à la danse	9
2. L'initiation	9
3. Le premier cycle	10
4. Le deuxième cycle	11
5. L'atelier d'improvisation et de composition	12
6. Evaluations	12
III. PARCOURS DU SPECTATEUR	13
IV. PARCOURS PERSONNALISÉ	13
V. PARCOURS ADULTE	14
VI. PARCOURS ADAPTE AU PUBLIC EMPECHE	14
IV. GUIDE DE L'ÉVALUATION.....	15
1. Le dossier de suivi des études de l'élève	15
2. L'évaluation continue.....	15
3. La validation de fin de cycle	16
3.1 Examen de fin de cycle	16
3.2 Le dossier de suivi de l'élève	16
3.3 La réussite à l'ensemble des évaluations.....	16
3.4 La participation à une prestation publique et à des pratiques collectives.....	16

I. DOMINANTE MUSIQUE

Conformément au schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), le cursus d'apprentissage se divise **en trois cycles**. Les deux premiers cycles constituent un tronc commun. Le troisième cycle peut prendre trois formes :

- Un cycle de formation complémentaire non diplômante,
- Un cycle de formation à la pratique amateur diplômante (CFEM),
- Un cycle d'enseignement professionnel initial (DNOP).

En tant qu'école municipale, l'EMMD de Fosses n'est pas habilitée à assurer un cycle de formation à la pratique amateur diplômante ni un cycle d'enseignement professionnel initial. Elle peut cependant informer et orienter les élèves intéressés par ces formations vers les établissements qui les dispensent : Les conservatoires à rayonnement communal (CRC), intercommunal (CRI), départemental (CRD) et régional (CRR) agréés par l'Etat pour la première formation et uniquement par les CRD et CRR pour la deuxième. A Fosses, les élèves qui désirent poursuivre leur formation au-delà du 2^{ème} cycle intègrent donc un cycle de formation complémentaire sous forme de parcours personnalisé.

Il est possible de débiter la musique avant le 1^{er} cycle lors de cours d'éveil et d'initiation.

A partir de l'initiation, le cursus comprend deux grands axes :

- La formation musicale générale (Théorique, culturelle, technique),
- La formation plus spécifique à l'instrument.

L'objectif de la formation est d'amener les élèves à s'épanouir de façon autonome dans le cadre d'une pratique musicale en amateur. Pour les 1^{er} et 2^{ème} cycles, la formation est validée par l'obtention d'un brevet.

Un cycle d'apprentissage est une période durant laquelle l'élève effectue une progression dans ses apprentissages instrumentaux et musicaux en vue d'atteindre à la fin de sa formation la maîtrise autonome de son instrument dans le cadre d'une pratique en amateur épanouie. Chacun des deux cycles pose des jalons à ce cheminement. La durée de chaque cycle est d'environ de 5 années.

La formation musicale donne aux élèves les moyens d'être autonomes vis à vis d'une œuvre musicale tant au niveau de la lecture que de l'écoute et de l'interprétation. Elle permet de déchiffrer et de comprendre une partition, d'analyser auditivement une œuvre entendue. La classe de formation musicale est un lieu d'échange où se rencontrent des élèves pratiquant des instruments différents, échanges qui favorisent les contacts interdisciplinaires.

Les objectifs de fin de cycle sont déterminés par discipline sous la responsabilité de la direction de l'EMMD et en lien avec le conseil pédagogique. Le professeur est responsable du parcours proposé à chaque élève afin de le conduire à la maîtrise de ces objectifs.

Un élève ne peut pas être dans un niveau de formation musicale inférieur à plus de deux années par rapport au niveau instrumental.

1. L'Eveil musical

- Objectifs

- ✚ Ouvrir et affiner les perceptions, sensibiliser au monde sonore et corporel, prendre conscience de l'espace, développer la relation à l'autre, et les aptitudes créatrices,
- ✚ Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant,
- ✚ Former l'oreille le plus tôt possible,
- ✚ Mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons,
- ✚ Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales,
- ✚ Faciliter le choix instrumental.

- Contenus

- ✚ Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique,
 - ✚ Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique.
- La notion de jeu est omniprésente.

- Organisation

- ✚ Durée : 45 minutes hebdomadaires,
- ✚ Effectifs : 15 maximums,
- ✚ Âge minimum requis : 5 ans.

2. L'initiation

- Objectifs

- ✚ Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions),
- ✚ Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre,
- ✚ Se situer dans un contexte collectif,
- ✚ S'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) sans obligation de résultat technique immédiat,
- ✚ Se présenter en public.

L'enfant découvre un instrument, se familiarise avec sa sonorité, sa manipulation, son vocabulaire et le vocabulaire musical.

- Contenus

- ✚ Les enfants découvrent de manière concrète les pratiques qui leur sont accessibles, notamment le chant et les instruments, et sont préparés à aborder le 1^{er} cycle.
- ✚ L'initiation peut débuter par une année de formation musicale seule ou en parallèle avec la première année d'instrument.

- Evaluations

L'élève est évalué tout au long de l'année en cours et à la fin de l'année. L'évaluation débouche sur l'admission en premier cycle lorsque les objectifs sont atteints. La période d'initiation peut durer 1 ou 2 ans selon les besoins de l'élève.

- Organisation

Formation musicale :

- ✚ Durée : 45 minutes hebdomadaires,
- ✚ Effectifs : 15 maximums.
- ✚ Âge minimum requis : 6 ans

Instrument :

- ✚ Durée : 20 minutes hebdomadaires,
- ✚ Effectif : 1 élève par cours,
- ✚ Âge minimum requis : entre 6 et 8 ans suivant les instruments.

3. Le premier cycle

Période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique. Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible, en éveillant les sens tout en développant la culture du son.

L'élève acquiert progressivement des savoirs faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doivent lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode en vue d'une autonomie.

- Objectifs

- ✚ Développer la curiosité,
- ✚ Construire la motivation et la méthode,
- ✚ Constituer les bases de pratique et de culture :
 - Développer l'implication de l'élève en tant qu'acteur et spectateur,
 - Développer la sensibilité et la créativité artistique.

- Contenus

- ✚ Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels dans un contexte de spectacles vivants,
- ✚ Pratique individualisée de la discipline choisie,
- ✚ Pratiques vocales et instrumentales collectives, transversalité entre les disciplines.

- Organisation

- ✚ Éveil ou initiation préalable non obligatoire.

Périodicité et durée des cours

Formation musicale :

- 1^{ère} et 2^{ème} année : 1h00 de cours collectif hebdomadaire,
- 3^{ème} année : 1h15 de cours collectif hebdomadaire,
- 4^{ème} année (fin de cycle) : 1h30 de cours collectif hebdomadaire.

Instrument :

- ✚ 30 minutes de cours individuel

Durée du cycle :

- ✚ Entre 3 et 5 ans

4. Le deuxième cycle

Période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et musicales. Le 2^{ème} cycle permet des acquisitions durables en vue d'une pratique autonome.

- Objectifs

✚ Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- Une bonne ouverture culturelle,
- L'appropriation d'un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés,
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance,
- La capacité à tenir sa place dans la pratique collective.

- Contenus

✚ Pratique individualisée de la discipline choisie,

✚ Travaux d'écoute ; acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus,

✚ Pratiques vocales et instrumentales collectives.

- Organisation

Périodicité et durée des cours

Formation musicale :

✚ 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année (fin de cycle) : 1h30 hebdomadaires

Instrument :

✚ 45 minutes de cours individuel

Durée du cycle :

✚ Entre 3 et 5 ans

5. La pratique collective

La pratique collective permet de confronter l'élève à des situations musicales diversifiées tout le long de l'apprentissage, en lien avec son projet et sa pratique. La musique d'ensemble est le cadre privilégié de la pratique future des élèves, et elle donne tout son sens à l'apprentissage.

- Objectifs

✚ Confronter l'élève à des situations diverses

✚ Aborder des répertoires, styles, esthétiques et formations diverses.

- Contenus

L'EMMD propose plusieurs formations de pratique collective :

✚ Chorales enfants et adultes,

✚ Ensembles instrumentaux (flûte, violon, guitare),

✚ Musique de chambre,

✚ Jazz-band.

✚ Ensembles de musiques actuelles amplifiées.

- **Evaluation**

Pas d'évaluation, mais la participation à un projet de pratique collective est nécessaire pour valider un diplôme de fin de cycle.

- **Organisation**

✚ Durée de cours et âge minimum requis variables suivant les groupes.

6. Evaluations

- **Formation musicale**

- ✚ Evaluation continue en cours d'année dans toutes les disciplines (orales et écrites),
- ✚ Evaluation de fin d'année dans toutes les disciplines,
- ✚ La note finale est une moyenne de la note de contrôle continu et de la note de l'évaluation de fin d'année. Elle détermine le passage dans le niveau supérieur.

Epreuves :

- *Epreuves orales* : Lecture, rythme, chant préparé et chant déchiffré.
- *Epreuves écrites* : Dictées rythmiques et musicales, questions de théorie et de culture musicale
- **Pour le passage de fin de cycle** : Est demandée en plus des épreuves ci-dessus, la présentation d'un dossier sur un sujet d'ordre musical choisi par l'élève en collaboration avec le professeur.

- **Instrument**

- ✚ Evaluation en cours tout au long de l'année,
- ✚ Evaluation de fin d'année : L'élève présente au minimum un morceau travaillé dans un temps limité choisi en concertation avec le professeur.
- ✚ **Pour le passage de fin de cycle** : L'élève présente un morceau préparé en temps limité imposé choisi en concertation par le professeur et la direction, et un morceau travaillé au cours de l'année.

- **Obtention du brevet de fin de cycle**

Le brevet de fin de cycle est délivré si l'élève réunit les conditions suivantes :

- ✚ Réussite de l'évaluation de formation musicale,
- ✚ Réussite de l'évaluation d'instrument,
- ✚ Participation à une prestation publique l'année de fin de cycle
- ✚ Participation à des pratiques collectives au cours du cycle.

Le cycle conclu par le brevet de fin de 1^{er} cycle donne accès au 2^{ème} cycle.

Le cycle conclu par le brevet de fin de 2^{ème} cycle donne accès au choix à :

- Un 3^{ème} cycle de formation complémentaire non diplômante (à Fosses),
- Un parcours personnalisé suivant le projet de l'élève,
- Un 3^{ème} cycle de formation à la pratique en amateurs conclu par le certificat d'études musicales (CEM) dans tout établissement agréé par l'Etat,
- L'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) dans les établissements habilités à délivrer cette formation (CRD et CRR).

II. DOMINANTE DANSE

L'enseignement de la danse à l'EMMD de Fosses a pour objectifs de :

- Donner de solides bases techniques et artistiques dans le domaine de la danse,
- Développer le potentiel créatif et la sensibilité musicale,
- Conduire à l'acquisition par les élèves d'une autonomie progressive,
- Apporter des connaissances de base en culture chorégraphique, histoire de la danse, anatomie et analyse fonctionnelle du mouvement dansé,
- Favoriser l'épanouissement artistique dans le cadre de projets de diffusion, spectacles, travail d'ensemble, master class, échanges, etc.

1. L'éveil à la danse

- Objectifs

- ✚ Ouvrir et affiner les perceptions,
- ✚ sensibiliser au monde sonore et corporel,
- ✚ prendre conscience de l'espace,
- ✚ développer la relation à l'autre,
- ✚ développer les aptitudes créatrices.

- Contenus

Cette sensibilisation permet à l'enfant de s'initier à une première pratique artistique.

L'enfant est amené à :

- ✚ Prendre conscience de son corps en mouvement, de son corps en tant que moyen d'expression,
- ✚ Apprendre à se déplacer dans l'espace, individuellement ou collectivement,
- ✚ Travailler rythmiquement,
- ✚ Affiner sa coordination à travers des jeux traditionnels dansés, des jeux à règle ou des improvisations.

- Évaluation

- ✚ Évaluation non formalisée,
- ✚ Projet d'évaluation continue par codes couleurs (acquis, en cours d'acquisition).

- Organisation :

- ✚ Durée : 45 minutes hebdomadaires,
- ✚ Effectif : 14 maximums,
- ✚ Âge minimum requis : 4 ans pour Eveil 1 et 5 ans pour Eveil 2,
- ✚ Possibilité de commencer en Eveil 1 ou 2 selon l'âge de l'enfant.

2. L'initiation

L'initiation est la phase d'apprentissage des fondamentaux du mouvement, qui serviront de socle à toutes formes de danse.

- Objectifs

- ✚ Conscience du corps,

- ✚ Conscience du temps,
- ✚ Coordination, spatialisation,
- ✚ Notion de groupe,
- ✚ écoute et ressenti.

- **Contenus**

L'improvisation guidée est le principal outil utilisé et la composition commence à être évoquée à travers des exercices simples. L'élève découvre des éléments de terminologie et expérimente le mouvement dansé. La musicalité trouve sa place à travers l'usage de la voix. À cela s'ajoute une découverte de la notion de pulsation grâce à des jeux faisant intervenir le corps tout entier comme les percussions corporelles.

- **Evaluation**

Projet d'évaluation continue par codes couleurs.

Au cours de l'année d'Initiation 2, une découverte des deux disciplines chorégraphiques enseignées à l'EMMD est proposée, afin de les guider dans leur choix de cursus en Cycle 1 : Danse classique et danse contemporaine.

- **Organisation**

- ✚ Durée : 1 heure hebdomadaire.
- ✚ Effectif : 12 maximums.
- ✚ Âge minimum requis : 6 ans pour Initiation 1 et 7 ans pour Initiation 2.
- ✚ Possibilité de commencer en Initiation 1 ou 2 selon l'âge de l'enfant.

3. Le premier cycle

Il constitue une période au cours de laquelle le jeune danseur va acquérir ses premiers éléments techniques tout en affinant sa perception du corps et en développant une expression artistique. Ce temps d'études chorégraphiques ne se limite pas à une pratique de la danse, mais également à la découverte d'œuvres chorégraphiques qui permettra à l'élève de poser les premiers repères culturels.

- **Objectifs**

- ✚ Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique,
- ✚ Acquisition des éléments techniques de base,
- ✚ Découverte des œuvres chorégraphiques.

- **Contenus**

- ✚ Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique,
- ✚ Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle,
- ✚ Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse,
- ✚ Mémorisation et interprétation de courts enchaînements,
- ✚ Initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD),
- ✚ Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...).

- **Organisation**

Périodicité et durée des cours

Danse classique :

- ✚ Cycle 1-1, 1-2, 1-3 et 1-4 : 1h00 de cours 2 fois par semaine.

Danse contemporaine :

- ✚ Cycle 1-1 : 1h30 hebdomadaires.
- ✚ Cycle 1-2, 1-3 : 1h + 1h30 hebdomadaires
- ✚ Fin de cycle 1 : 1h30 de cours 2 fois par semaine.
- ✚ Les niveaux peuvent être regroupés en phases : Phase 1 (C1-1, C1-2) et Phase 2 (C1-3 et Fin de Cycle).
- ✚ Possibilité de participer à l'atelier chorégraphique à partir de C1-2 : 1h30 hebdomadaires.

Durée du cycle :

- ✚ De 3 à 5 ans.
- ✚ Âge minimum requis : 8 ans.

4. Le deuxième cycle

La pratique de la danse en deuxième cycle constitue un approfondissement des acquis du premier cycle. Au-delà d'une expression artistique, ce temps d'études doit permettre à l'élève de prendre conscience du langage artistique que constitue la danse. Au-delà des premiers repères culturels acquis lors du 1^{er} cycle, l'élève se familiarise avec les œuvres du répertoire et se forge une culture chorégraphique. Le 2^e cycle vise également à développer une certaine endurance à travers un entraînement progressif et régulier. Le 2^e cycle est le temps de la maturité et du recul : Une pratique aiguisée et consciente doit lui permettre de s'autoévaluer.

- Objectifs

- ✚ Prise de conscience de la danse comme langage artistique,
- ✚ Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques,
- ✚ Initiation à l'endurance,
- ✚ Capacité à s'auto-évaluer.

- Contenus

- ✚ Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie,
- ✚ Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique,
- ✚ Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage),
- ✚ Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires,
- ✚ Initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD,
- ✚ Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique,
- ✚ Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...),
- ✚ Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...).

- Organisation

Périodicité et durée des cours

Danse classique :

- ✚ Cycle 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4: 1 cours technique d'1h15 ou 1h30 hebdomadaires + 1 cours de pointe d'1h hebdomadaire.

Danse contemporaine :

- ✚ Cycle 2-1, 2-2, 2-3, fin de 2^eème cycle : 1h30 de cours 2 fois par semaine.
- Les niveaux peuvent être regroupés en phases : Phase 1 (C2-1, C2-2) et Phase 2 (C2-3 et fin de cycle).
- ✚ Possibilité de participer à l'atelier chorégraphique : 1h30 hebdomadaires

Durée du cycle :

- ✚ de 3 à 5 ans

5. L'atelier d'improvisation et de composition

L'atelier d'improvisation/composition est un laboratoire de recherche, c'est un espace d'expression où tout est envisageable, afin que l'élève puisse affiner sa démarche artistique. Il s'agit d'éveiller et d'entretenir chez lui le goût de la curiosité, de la recherche et de la créativité. En s'adaptant aux différentes contraintes proposées lors des improvisations, l'élève construit son propre vocabulaire chorégraphique et expérimente ses limites en jouant avec l'imprévu. Les temps de composition sont mis en lien avec des supports comme des photos, des textes, des objets.

L'interactivité est privilégiée. Couplée à l'observation, elle permet de développer une écoute sensible et favorise l'inspiration par un partage des gestuelles propres à chacun.

- Objectifs

- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation,
- Développer l'appétence pour l'art contemporain et plus particulièrement l'art chorégraphique.

- Contenus

- Approche pratique et/ou théorique des répertoires,
- Approfondissement de la relation musique-danse,
- Pratique de l'improvisation et de la composition
- Expérience de la création et de la pratique scénique
- Travaux personnels et collectifs
- Ouverture et transversalité sur l'art contemporain.

- Organisation

- Périodicité et durée des cours** : 1h30 hebdomadaire, à partir de 10 ans (C1-2).

6. Evaluations

- Evaluation continue et évaluation annuelle

Les élèves sont évalués en cours tout au long de l'année et lors d'une évaluation commune (Classique et contemporain) en milieu d'année (mars/avril) devant un jury extérieur.

Pour le passage de fin de cycle : L'élève doit présenter une variation imposée du ministère de la Culture et des Communications et une composition personnelle (Avec contraintes données par le professeur selon le niveau) ou extrait de répertoire, selon le choix du professeur.

- Obtention du brevet de fin de cycle

- Le cycle conclu par le brevet de fin de 1^{er} cycle donne accès au 2^{ème} cycle.

Le cycle conclu par le brevet de fin de 2^{ème} cycle donne accès au choix :

- Un 3^{ème} cycle de formation complémentaire non diplômante (à Fosses)
- Un parcours personnalisé suivant le projet de l'élève
- Un 3^{ème} cycle de formation à la pratique en amateurs conclu par le certificat d'études chorégraphiques (CEC) dans tout établissement agréé par l'Etat
- L'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) conclu par le diplôme d'études chorégraphiques (DEC) dans les établissements habilités à délivrer cette formation (CRD et CRR).

III. PARCOURS DU SPECTATEUR

Il est important d'accompagner les élèves dans leur ouverture culturelle et dans leur devenir de spectateur. En leur proposant des sorties culturelles éclectiques, nous avons l'espoir de cultiver leur curiosité et leur plaisir d'acquérir de nouvelles connaissances. Les visites de musées et d'expositions, les sorties aux spectacles et concerts participent à la construction de leur identité de danseur et de spectateur. Pour cela, un parcours du spectateur est mis en place dès l'éveil en partenariat avec les lieux culturels du territoire, notamment l'Espace Germinal. Organisées par l'EMMD, les sorties sont gratuites ou à tarifs préférentiels pour les élèves. Une préparation et une sensibilisation adaptée à chaque sortie est effectuée en amont, et des ateliers et/ou temps de parole sont mis en place en aval. Le but étant que les élèves verbalisent, analysent et traduisent en mouvement l'expérience qu'ils ont vécu.

- Objectifs

- ✚ Découverte des œuvres musicales et chorégraphiques,
- ✚ Familiarisation avec les œuvres musicales et chorégraphiques,
- ✚ Capacité à analyser des œuvres musicales et chorégraphiques,
- ✚ Développer l'appétence pour le spectacle vivant.

- Contenus

- ✚ Approche de la culture artistique, musicale et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...),
- ✚ Travail individuel de recherche en culture musicale et chorégraphique.

- Organisation

- ✚ Une sortie et un atelier minimum par an à partir de l'éveil.

IV. PARCOURS PERSONNALISÉ

Le parcours personnalisé est possible pour les élèves présentant un projet personnel de formation articulé autour d'une pratique collective. L'objectif de ce parcours est de permettre l'accès des élèves musiciens et danseurs amateurs à un approfondissement de leurs connaissances et/ou de leurs pratiques. En fonction du « contrat personnalisé », un enseignement instrumental individuel peut être proposé en complément, sous réserve des places disponibles.

- Objectifs

- ✚ Adapter l'enseignement pour accompagner les élèves dans leur projet personnel,
- ✚ Former et accompagner la pratique amateur.

- Contenus

- ✚ Pratique collective, éventuellement enseignement individuel,
- ✚ Culture musicale et/ou pratiques en référence au projet ou formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur.

- Évaluation

- ✚ Évaluation continue selon le « contrat personnalisé ».

- Organisation

- ✚ Entrée directe possible sur projet,
- ✚ Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques de l'EMMD, ou dans le cadre de

- conventions avec les structures de pratique amateur,
- ✚ Durée hebdomadaire des cours en fonction du projet, pratique collective obligatoire,
- ✚ Possibilité d'enseignement instrumental à caractère individuel sous réserve des places disponibles,
- ✚ Durée en fonction du contrat et du projet.

V.PARCOURS ADULTE

Dans la mesure des places disponibles, l'EMMD propose aux élèves adultes ne souhaitant pas intégrer le cursus classique de suivre des cours instrumentaux individuels ou une pratique collective. Ils n'ont pas d'obligation à participer aux évaluations annuelles, et peuvent participer aux activités collectives et aux manifestations proposées par l'EMMD.

- Objectifs

- ✚ Permettre aux adultes amateurs de pratiquer une activité artistique
- ✚ Approfondir leurs connaissances et/ou leur pratique.

- Contenus

- ✚ Approfondissement des connaissances et des pratiques musicales ou chorégraphiques.

- Evaluation

Pas d'évaluation en cursus adulte. Les élèves ont toutefois la possibilité s'ils le souhaitent d'intégrer le cursus par cycles et d'être évalués.

- Organisation

- ✚ **Instrument** : Cours individuel de 30 minutes hebdomadaires.
- ✚ **Pratique collective** : La durée des cours varie selon les disciplines.
- ✚ **Formation Musicale** : L'EMMD ne propose pas de cours adapté aux adultes.

VI.PARCOURS ADAPTE AU PUBLIC EMPECHE

Un parcours adapté au public empêché est proposé aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble ne leur permettant pas de suivre un cursus normal. Il permet aux élèves de ne pas être évalués selon les mêmes critères, et de bénéficier d'un enseignement adapté à leur situation. Ils n'ont pas d'obligation à participer aux évaluations annuelles.

S'ils souhaitent intégrer un cours collectif, il leur sera proposé des aménagements et des pédagogies adaptés dans la mesure du possible.

La création d'un poste de référent handicap est en projet pour faciliter le lien avec les familles, et leur accès aux informations concernant l'accueil, l'accompagnement et le suivi pédagogique des élèves pendant leur parcours dans l'établissement.

IV. GUIDE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation permet à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de sa scolarité. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles. Elle permet de guider l'élève dans son orientation, de l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation, et de valider la formation par une certification.

L'évaluation comporte deux axes : **Une évaluation continue** conduite par l'équipe pédagogique et **des examens de fin de cycle**. Elle est formalisée par un dossier de suivi de l'élève.

1. Le dossier de suivi des études de l'élève

C'est le support permettant de croiser les différentes disciplines suivies par l'élève tout au long de sa scolarité à l'EMMD. Il contient les fiches d'évaluation annuelles ou semestrielles, les notes et appréciations de contrôle continu et des examens, les participations aux projets et pratiques collectives, les absences de l'élève.

Il sert de moyen de communication entre les enseignants, avec les parents et les élèves, au besoin avec les équipes pédagogiques d'autres écoles lors d'examens organisés en commun ou lors d'un changement d'établissement de l'élève.

Il est consulté par les évaluateurs lors de chaque échéance de fin de cycle.

2. L'évaluation continue

L'évaluation continue comporte deux axes :

- **Les fiches d'évaluation** remplies deux fois par an (à partir de l'initiation) sur lesquelles les professeurs de chaque discipline portent une appréciation sur l'ensemble de la progression effectuée pendant le semestre écoulé. Cette évaluation porte plus spécifiquement sur la réalisation des objectifs fixés chaque année par le professeur et l'élève.
- **Les examens intra-cycle** : Ils sont organisés une fois par an sous la responsabilité des professeurs et de la responsable de l'EMMD en partenariat avec d'autres écoles du département et se déroulent devant un jury extérieur qualifié, à partir de la 1^{ère} année de 1^{er} cycle. L'examen peut être sous forme d'audition évaluée. Les commentaires du jury sont donnés à l'élève le jour de sa prestation et l'appréciation reportée sur la fiche d'évaluation du deuxième semestre. Ces qualificatifs ne concernent pas l'élève lui-même, ils ne visent pas à le juger mais à évaluer sa progression dans l'apprentissage de sa discipline.
 - **TB** : Elève faisant preuve d'une aisance remarquable dans la discipline concernée. Dans le cas où tous les membres du jury sont unanimes pour cette mention, elle est déclarée « à l'unanimité ». Si la prestation est de surcroît de qualité exceptionnelle, on ajoute la mention « avec les félicitations du jury »
 - **B** : Elève en progression satisfaisante

- **AB** : Elève en progression laborieuse ou irrégulière. Certains domaines sont à régler pour poursuivre normalement
- **Sans récompense** : Elève en grande difficulté.

Les cours de danse sont des cours collectifs homogènes par tranche d'âge. Ils visent à respecter l'évolution de la maturité de l'enfant. Un élève peut être maintenu dans le cours correspondant à sa tranche d'âge même indépendamment de son niveau à l'intérieur du cycle.

- **Contrôle en cours de cycle**

En musique comme en danse, à tout moment du cycle, un professeur peut demander le contrôle individuel d'un élève par la responsable de l'EMMD et éventuellement un autre professeur choisi par la direction. Dans le cadre de ce bilan de parcours, il peut être procédé à la radiation de l'élève si une inadéquation grave est constatée entre les objectifs de l'élève et le cadre proposé.

3. La validation de fin de cycle

La validation de fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

3.1 Un examen de fin de cycle organisé en partenariat avec d'autres établissements du département, à l'issue du 1^{er} et 2^{ème} cycles d'apprentissage, pour juger de l'aptitude des candidats à aborder le cycle suivant. Un élève se présente à cet examen avec l'avis favorable de son professeur : Il ne peut pas s'y présenter en candidat libre. Son professeur peut choisir de le présenter plus tôt. En effet, la présence d'un élève à l'examen de fin cycle signifie que son professeur le juge apte et considère qu'il possède les acquis souhaités. Le jury se compose du Président (le Directeur ou son représentant ou le directeur d'une école partenaire), d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieur(s) à l'établissement. Les professeurs concernés peuvent y être associés. Les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury après la proclamation. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury peut décider :

- Du maintien de l'élève dans le cycle où il se trouve. Si l'élève concourt en 5^{ème} année de cycle, l'avis du professeur pourra être demandé pour envisager l'extension du cycle à une année supplémentaire, ou dans un « parcours hors cursus »,
- Du passage dans le cycle supérieur.

Dans le cas où tous les membres du jury sont unanimes, la mention « à l'unanimité » est ajoutée. Si la prestation est de surcroît de qualité exceptionnelle, on ajoute la mention « avec les félicitations du jury ».

3.2 Le dossier de suivi de l'élève qui est communiqué aux membres du jury.

3.3 La réussite à l'ensemble des évaluations des disciplines obligatoires du cursus (formation musicale pour les instrumentistes)

3.4 La participation à une prestation publique et à des pratiques collectives.

En musique, le brevet de fin de cycle est délivré si l'élève réunit les conditions suivantes : réussite de l'évaluation de formation musicale, réussite de l'évaluation d'instrument, participation à une prestation publique et à des pratiques collectives au cours du cycle.

<i>Fin de cycle 1 et Fin de cycle 2 (Brevet) en musique</i>			
<i>Formation musicale</i>	<i>Instrument</i>	<i>Admission</i>	<i>Prestation publique</i>
16/20	Mention Très Bien	Admis dans le cycle supérieur	L'élève doit avoir participé au moins une fois dans l'année à une prestation publique et avoir pratiqué la musique d'ensemble au cours de son cycle.
14/20	Mention Bien		
13/20	Mention Assez Bien	L'examen doit être repassé	
<13/20	Sans Mention		

En danse, le brevet de fin de cycle est délivré si l'élève réunit les conditions suivantes :

- ✓ Réussite de l'évaluation technique (variation imposée),
- ✓ Réussite de l'évaluation artistique (composition personnelle),
- ✓ Participation à une prestation publique au cours du cycle.

<i>Fin de cycle 1 et Fin de cycle 2 (Brevet) en danse</i>			
<i>Variation imposée</i>	<i>Composition personnelle</i>	<i>Admission</i>	<i>Prestation publique</i>
Mention Très Bien	Mention Très Bien	Admis dans le cycle supérieur	L'élève doit avoir participé au moins une fois dans l'année à une prestation publique et avoir participé à une sortie spectacle dans le cadre du parcours du spectateur au cours de son cycle.
Mention Bien	Mention Bien		
Mention Assez Bien	Mention Assez Bien	L'examen doit être repassé	
Sans Mention	Sans Mention		

Absence à une épreuve de fin de cycle 1 ou 2 : Tout élève absent à un examen sans excuse légitime sera radié (voir règlement intérieur). Dans le cas d'une absence légitime (sur appréciation de la responsable de l'EMMD), le candidat pourra être admis à l'essai dans le cycle supérieur, sur avis de l'équipe pédagogique et de la responsable de l'EMMD. Les résultats de l'année ainsi que ceux obtenus à l'une des épreuves passées (Le cas échéant) et son dossier de suivi seront pris en compte par la commission pédagogique. Il passera en fin d'année suivante les épreuves qu'il n'avait pas validées.

INSTRUMENTS

Niveau	Durée	Disciplines obligatoires	Disciplines facultatives	Examens et récompenses
Eveil musical (5 ans)	1 an			
Initiation musicale (6 / 7 ans)	1 ou 2 ans			Contrôle continu et examen de fin d'année
CURSUS 1^{er} cycle	3 à 5 ans *	- Formation musicale (1h à 1h30)	Pratique collective	Contrôle continu et examen de fin d'année Fin de cycle : Examen de passage devant un jury extérieur : Brevet
CURSUS 2^e cycle	3 à 5 ans*	- Formation musicale (1h30) - Pratique collective	Tous les ateliers	Contrôle continu et examen de fin d'année Fin de cycle : Examen de passage devant un jury extérieur : Brevet
Parcours personnalisé	Selon projet	- Pratique collective	Tous les ateliers	

(*) Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury

- ❖ Les élèves débutants et non débutants sont admis en fonction des places disponibles
 - ❖ La participation à un atelier collectif est obligatoire à partir du 2^e cycle, facultative en cycle 1 selon les projets de chaque enseignant
- Un élève ne peut pas être dans un niveau de formation musicale inférieur à plus de deux années par rapport au niveau instrumental

DANSE

(*) Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury

Niveau	Durée	Durée hebdomadaire	Disciplines facultatives	Examens et récompenses
Éveil musical et corporel (4/5 ans)	1 ou 2 ans	45 minutes		Contrôle continu
Initiation (6/7 ans)	1 ou 2 ans	1h		
CURSUS PREMIER CYCLE A PARTIR DE 8 ANS				
Cycle 1-1	3 à 5 ans*	2 x 1h en classique	1h30 en contemporain	1h30 d'atelier chorégraphique Contrôle continu et examen annuel devant un jury extérieur Fin de cycle : Examen de passage devant un jury extérieur : Brevet
Cycle 1-2			1h + 1h30 en contemporain	
Cycle 1-3				
Cycle 1-4			2 x 1h30 en contemporain	
CURSUS DEUXIEME CYCLE				
Cycle 2-1	3 à 5 ans*	1h15 ou 1h30 + 1h pointes en classique	2 x 1h30 en contemporain	1h30 d'atelier chorégraphique Contrôle continu et examen annuel devant un jury extérieur Fin de cycle : Examen de passage devant un jury extérieur : Brevet
Cycle 2-2				
Cycle 2-3				
Fin de 2 ^{ème} cycle				
PARCOURS PERSONNALISE (hors cursus) accessible selon projet personnel				

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la danse est exigé.